

COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le Département : ARDECHE

ID: 007-200039832-20231130-D_2023_9_10-DE

Canton: LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération : D_2023_9_10

L' an deux mille vingt trois, le lundi 27 novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice

: 31

Date de convocation du : 21 Novembre 2023

Présents: 26

Votants: 30

Objet : Banque SFIL : proposition de remboursement anticipé du contrat de prêt n°

MON527088EURE001 réalisé pour le financement des travaux de construction du bâtiment des déchets aux

Avelas

Titulaires: Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Pouvoirs:

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

Absent(s):

<u>Excusé(s)</u>: Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, expose les caractéristiques financières du prêt N° MON527088EUR001, souscrit en 2019, pour financer la construction du bâtiment du service de collecte des déchets situé aux Avelas, commune de Banne, auprès de la Banque Postale, contrat sur 20 ans, basé sur un taux variable, EURIBOR 12 mois + 0.46€,

Depuis, ce prêt a été cédé à la Société de financement Local « SFIL ».

Le capital restant dû au 28-02-2024 sera de 375 000 / 15 échéances annuelles résiduelles,

Considérant l'évolution des taux d'intérêts et des résultats sur les intérêts appelés et suite à notre demande auprès de cet organisme, la proposition qui nous est faite est la suivante pour un remboursement anticipé :

Remboursement du capital restant dû au 28-02-2024 : 375 000 €

Montant de l'indemnité de remboursement anticipé : 16 875 € pour un taux d'indemnité dégressive de 0.30 %.

Les sommes dues au titre du remboursement anticipé seront recouvrées à la date du remboursement anticipé, selon le mode identique à celui de nos échéances.

Viendra s'ajouter aux sommes dues, l'échéance exigible à la date du remboursement anticipé.

Il est précisé que le montant de ce remboursement sera pris en totalité sur l'excédent reporté en section d'investissement au niveau du service de collecte des déchets.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE

D'accéder à la proposition de la Société de financement Local « SFIL » pour un remboursement anticipé du contrat de prêt N° MON527088EUR001, aux conditions financières exposées ci-dessus,

D'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout document concernant ce remboursement anticipé.

Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID: 007-200039832-20231130-D_2023_9_10-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 27/11/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le